

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-316/SG/CG portant report de crédits de l'exercice 1968 sur l'exercice 1969.

n° 69-316/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
19 février 1969

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1969

Date du numéro
10 mars 1969

TEXTE INTÉGRAL

Sont reportées, sur l'exercice 1969, les crédits ci-dessous désignés inscrits en dépenses extraordinaires au budget annexe du Port de commerce de Djibouti pour l'exercice 1968 :

Chapitre IL,

article 5

Poste 9 bis5.500.000 FD Le présent arrêté prendra effet pour compter du 1* janvier 1969.